Rapport sur le développement humain en Afrique **2016**

PNUD

Au service des peuples et des nations

Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique

RÉSUMÉ

Copyright © 2016

par le Programme des Nations Unies pour le développement
Bureau régional pour l'Afrique
1 UN Plaza, New York, NY 10017, USA

Conception et impression par Phoenix Design Aid, Danemark.
Imprimé sur du papier certifié FSC™ avec des encres végétales.
L'ouvrage est recyclable.

Illustration : les motifs décoratifs reproduits en couverture ornent traditionnellement les tissus utilisés pour confectionner les vêtements des hommes et des femmes d'Afrique. Le commerce de ces tissus constitue une source majeure de revenus pour les femmes pratiquant l'activité de négoce sur le continent. Considérés d'un point de vue conceptuel, ces motifs symbolisent la croissance et le développement de la société grâce à la promotion de l'égalité des genres. Les blocs ascendants multicolores représentent l'avancement et le progrès de la condition des femmes malgré des structures politiques, économiques et sociales qui leur sont peu favorables.

Rapport sur le développement humain en Afrique **2016**

Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique

Avant-propos

Le présent Rapport sur le développement humain en Afrique 2016, consacré à l'égalité des genres, fait suite au Rapport sur le développement humain en Afrique de 2012, qui s'était penché sur l'importance d'assurer la sécurité alimentaire à tous les Africains. Les deux rapports partagent un objectif commun, visant à aborder ce que l'on pourrait considérer, à bien des égards, comme deux questions inscrites au titre du parcours de développement de l'Afrique restées inachevées. Ces deux aspects sont depuis longtemps reconnus en tant que priorités essentielles par les États et les citoyens africains.

Le rapport de cette année sur l'égalité des genres examine les efforts déployés actuellement par les pays africains pour accélérer l'autonomisation des femmes à tous les niveaux de la société, au sein du foyer et de la communauté, dans les domaines de la santé et de l'éducation, au travail et en matière de participation politique et de leadership. Bien que des avancées considérables aient été réalisées sur de nombreux fronts dans la plupart des pays, l'égalité des genres est encore loin d'être satisfaisante. Pour réduire les écarts entre hommes et femmes, le présent rapport adopte une approche de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique axée sur l'économie politique.

Le rapport fait notamment valoir qu'un traitement plus concerté de l'égalité des genres devrait agir comme un stimulant important, trop longtemps attendu, pour doper le développement humain et la croissance économique à l'échelle du continent de manière plus rapide et inclusive. Les politiques et les programmes centrés sur l'exploitation du potentiel des femmes constituent un facteur social et économique majeur, favorisant un développement plus inclusif et pérenne. À l'inverse, les politiques et les programmes qui laissent involontairement les femmes de côté ou nient leurs droits ne connaîtront jamais le succès à long terme. Il ne sera pas non plus possible de réaliser une croissance inclusive si l'autonomisation des femmes est cloisonnée ou envisagée comme une activité distincte de la sphère d'action traditionnellement considérée comme relevant des fonctions essentielles du gouvernement.

Autrement dit, accélérer la concrétisation de l'égalité des genres est une fonction essentielle du gouvernement. Une telle mission requiert des actions multisectorielles impliquant les administrations nationales et locales, les acteurs non gouvernementaux, les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé. En outre, la prise en compte de la question de l'égalité des genres de manière holistique concorde avec le programme ambitieux des objectifs de développement durable (ODD) définis par les États africains et l'ensemble de la communauté internationale pour les 15 prochaines années, et contribue à les renforcer. De même, une telle approche globale de l'égalité des genres concourra à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ainsi, le Rapport sur le développement humain 2016 fournit un cadre pour la mise en œuvre de tous les ODD, et en particulier de l'ODD 5 portant sur l'égalité entre les genres.

Enfin, il est essentiel de souligner que ce rapport a été rédigé dans le but d'alimenter le débat d'orientation et les discussions sur l'identification des étapes ultérieures susceptibles de garantir une meilleure intégration de l'égalité des genres au sein des programmes nationaux et des dialogues continus sur les politiques en Afrique. Enfin, il convient de rappeler que le rapport a été élaboré à l'intention de différents publics cibles, décideurs et praticiens africains, organismes de développement, secteur privé, société civile, milieu universitaire et citoyens d'Afrique de tout âge. Nous espérons que ce rapport parviendra à amorcer et à stimuler une discussion active, et orientera le consensus futur autour des différentes voies que doit emprunter chacun des pays d'Afrique afin de relever ce défi de développement essentiel, qui est aussi un droit fondamental : l'égalité des genres.

Helen Clark

Administrateur
Programme des Nations Unies
pour le développement

Préface

Au nom du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD, j'ai le plaisir de présenter le deuxième Rapport sur le développement humain en Afrique, consacré à la concrétisation accélérée de l'égalité des genres sur le continent.

L'égalité des genres n'est pas une priorité de développement nouvelle pour les pays d'Afrique. Son importance est depuis longtemps reconnue à l'échelle du continent. En effet, l'Union africaine et son prédécesseur, l'Organisation de l'unité africaine, n'ont eu de cesse, des décennies durant, de militer en faveur des droits des femmes et des filles. Ainsi, l'Union africaine a proclamé 2016 Année africaine des droits de l'homme avec une attention particulière sur les droits des femmes, alors qu'elle avait déclaré 2015 Année de l'autonomisation des femmes et du développement. Néanmoins, les progrès en matière d'égalité des genres ont été plus lents que prévu et irréguliers dans de nombreux pays africains.

Le présent rapport sur l'égalité des genres a donc pour objectif de recentrer l'attention sur ce qui demeure un défi de développement fondamental, alors même que l'Afrique connaît une période de transition économique, sociale et politique sans précédent. Le rythme rapide de la croissance économique de certains pays africains il y a quelques années à peine a été freiné par le récent ralentissement de la demande de produits de base au plan mondial. Les troubles politiques et civils induits par les inégalités, les conflits localisés et les attentes non satisfaites continuent d'affecter de nombreux pays d'Afrique. En outre, l'épidémie d'Ebola de 2014 et les épisodes de sécheresse qui ont frappé l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe en 2015/2016 montrent le degré de vulnérabilité et de fragilité des sociétés africaines, même celles qui sont en pleine mutation, face aux chocs imprévus et aux crises économiques. Dans de telles conditions, les femmes africaines portent souvent, en tant que mères, pourvoyeuses de soins et soutiens de famille, un fardeau bien plus lourd que celui des hommes.

Dans l'analyse qui suit, le rapport met en avant les progrès réalisés dans le domaine de l'égalité des genres, mais souligne également les insuffisances qu'il reste à combler et les défis à relever. Il fournit tout d'abord un état des lieux des avancées enregistrées en matière de développement humain sur le continent, en s'appuyant sur les différents indicateurs de développement humain du PNUD. En particulier, l'indicateur du développement par sexe et l'indice d'inégalité de genre ont été privilégiés. Le rapport analyse ensuite plus en détail les comparaisons et les tendances propres à la dimension de genre en termes de santé, d'éducation, d'opportunités et d'obstacles économiques, de représentation politique et de leadership. Les causes profondes et sous-jacentes des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes font en outre l'objet d'une attention spécifique, notamment les images négatives véhiculées par certaines normes sociales, qui entravent la réalisation de l'égalité des genres ainsi que les dilemmes politiques auxquels les États africains sont confrontés dans leurs efforts pour concilier les normes juridiques et la jurisprudence avec les traditions et les coutumes sociales préjudiciables aux femmes.

Le rapport examine ensuite les politiques et approches institutionnelles adoptées par les États africains pour remédier aux inégalités entre les genres et accélérer l'autonomisation des femmes ainsi que la concrétisation de l'égalité des chances sur le plan économique, social et politique. Le propos est éclairé par des comparaisons établies, d'une part, entre les pays africains et d'autre part, entre l'Afrique et différentes régions en développement, telles que l'Asie ou l'Amérique latine et Caraïbes.

Le rapport présente, dans son dernier chapitre, un programme d'action reposant sur un cadre politique et stratégique qui place l'égalité des genres au cœur du programme de développement. Quatre grands « axes » sont proposés, qui offrent un cadre politique et programmatique susceptible d'accélérer la réalisation de l'égalité des genres et d'intégrer pleinement la dimension de genre dans le programme du développement au sens large.

Ces quatre axes comprennent les actions suivantes :

- soutenir l'adoption de réformes juridiques, de politiques et de programmes visant à promouvoir l'autonomisation des femmes ;
- soutenir les capacités nationales pour promouvoir et accroître la participation et le leadership des femmes dans la prise de décisions au sein du foyer, de l'économie et de la société ;

- soutenir les capacités à mettre en œuvre des approches multisectorielles destinées à atténuer les impacts des pratiques de santé et d'éducation discriminatoires à l'égard des femmes ;

- soutenir les femmes dans leur lutte pour l'acquisition des droits de propriété et de gestion des actifs économiques et environnementaux.

La raison d'être de ces axes est fondée sur le principe selon lequel les gouvernements ne peuvent pas garantir que les progrès réalisés en matière de croissance économique et de développement humain soient pleinement inclusifs pour tous leurs citoyens et durables à long terme à moins de veiller à ce que les femmes bénéficient des mêmes possibilités économiques, sociales et politiques que les hommes, en passant d'une égalité des genres juridique à une égalité de fait.

Nous espérons que ce rapport stimulera la discussion et le débat sur cette question, qui demeure un défi essentiel et une opportunité inexploitée pour l'avenir de l'Afrique.

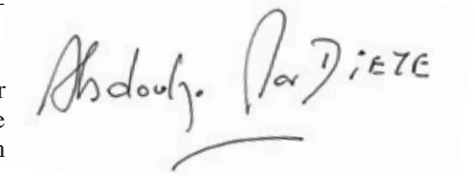

Abdoulaye Mar Dieye
Administrateur assistant du PNUD et
Directeur du Bureau régional pour l'Afrique

Table des matières

Avant-propos	v
Préface	vi
Raison d'être du rapport	1
Approche analytique	2
Développement humain en Afrique : progrès et défis	3
Dimensions sociales de l'égalité des genres	4
Les femmes et l'économie en Afrique	5
Représentation politique et leadership des femmes africaines	6
Le rôle des normes juridiques et sociales dans l'égalité des genres	7
Des politiques et des programmes pour lutter contre les inégalités entre les genres	8
Un programme d'action pour accélérer la concrétisation de l'égalité des genres	9
Conclusion	12
Annexe	14

Résumé

Raison d'être du rapport

Qu'il s'agisse de la Déclaration universelle des droits de l'homme, rédigée il y a 68 ans, de la Déclaration du Millénaire, ratifiée il y a 15 ans, ou des objectifs de développement durable récemment adoptés, la promotion des droits de l'homme et l'élimination de la discrimination et des inégalités à l'égard des femmes, des hommes, des filles et des garçons demeurent au cœur de l'attention mondiale. Toutefois, les inégalités persistent malgré la reconnaissance accrue des droits des femmes et des avantages qui profitent à l'ensemble de la société lorsque les femmes et les hommes jouissent des mêmes opportunités, d'un traitement équivalent et d'un accès équitable aux ressources. À l'échelle régionale et nationale, un nombre croissant de personnes admettent que l'amélioration du bien-être économique et social des femmes africaines entraîne des conséquences positives dont bénéficie la société tout entière. Pourtant, malgré ce constat, les inégalités entre les genres restent considérables : des écarts significatifs subsistent entre les opportunités offertes aux hommes et celles dont disposent les femmes. Il s'agit là d'un problème majeur et d'un obstacle considérable à la transformation structurelle, économique et sociale, laquelle demeure l'objectif de tous les pays d'Afrique.

Le paysage du développement étant en perpétuelle évolution, avec l'apparition constante d'opportunités, de chocs et de vulnérabilités, il est indispensable pour l'Afrique d'accélérer ses efforts en faveur d'un développement humain durable et équitable. Cet objectif peut être atteint grâce à la consolidation de la résilience économique, sociale et environnementale des femmes et des hommes, à l'amélioration de leur productivité et à l'accélération du rythme de la transformation économique structurelle dans la région. Ce rapport examine les progrès réalisés en matière d'égalité des genres ainsi que le meilleur moyen d'accélérer la promotion de la femme en Afrique. Il paraît à un moment où l'ensemble du continent africain connaît des bouleversements multiples, des dynamiques récentes de transformation sociale et économique ayant notamment ouvert la voie à des avancées significatives sur le plan du développement humain.

Le présent rapport identifie les points d'intersection entre les processus politiques et économiques, et présente un programme d'action précis. Ce dernier vise à aider les pays africains à faire face aux difficultés de manière plus efficace et à accélérer les progrès en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes. Le programme portant sur l'égalité des genres peut favoriser la réalisation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable (ODD). Outre la réalisation de l'ODD 5, spécifiquement axé sur l'égalité des genres, aborder l'ensemble des questions liées à la problématique hommes-femmes avec plus de détermination permettra d'accélérer les efforts déployés par les gouvernements et d'autres parties prenantes pour atteindre un grand nombre, sinon la totalité des ODD, grâce au rôle et à la position que les femmes occupent dans les différents secteurs et à tous les niveaux de la société.

Approche analytique

Pour le PNUD, le meilleur moyen de remédier aux inégalités entre les genres du point de vue du développement humain consiste à renforcer les capacités des femmes et à accroître les opportunités qui s'offrent à elles, ainsi qu'à contribuer à l'amélioration des résultats pour les générations actuelle et futures. Comme le montre la figure 1, le lien entre égalité des genres et développement humain repose sur trois dimensions interdépendantes :

- dimension économique : travail plus productif au sein du foyer et sur le marché, en tant qu'employeur, employé ou entrepreneur ;
- dimension sociale et environnementale : meilleure santé, niveau d'éducation amélioré, élimination de la violence physique et sexuelle à l'égard des femmes et exploitation durable des ressources pour les générations actuelle et futures ;
- dimension politique : voix et représentation plus équitables au sein des processus de décision et d'affectation des ressources.

L'approche analytique adoptée par ce rapport vise à examiner le défi que représente l'égalité des genres en identifiant les points d'interaction

Bien qu'il soit désormais largement admis que plus les femmes d'Afrique atteignent des mesures élevées de bien-être économique et social et plus les bienfaits qui en découlent profitent à l'ensemble de la société, l'élimination des inégalités entre les femmes et les hommes n'a pas suivi le rythme de cette évolution.

FIGURE 1

Égalité des genres et renforcement de l'autonomisation des femmes au sein du foyer, de la communauté, de l'économie et de la société

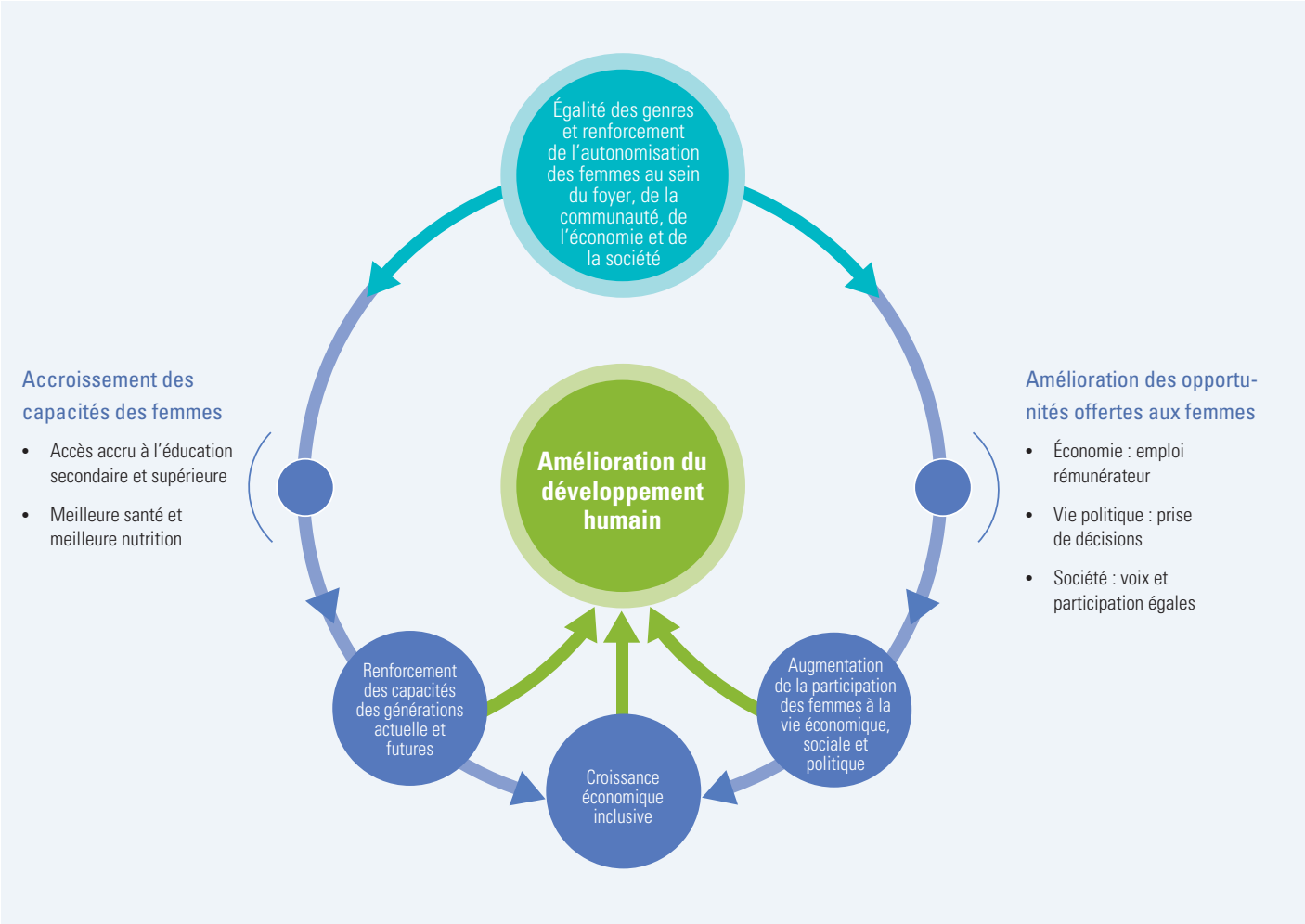

Source : contribution de Selim Jahan, Bureau du Rapport sur le développement humain (BRDH), 2016.

Le rapport examine le défi de l'égalité des genres en identifiant l'interaction entre les processus politique, économique et social qui font obstacle ou contribuent à l'avancement de l'autonomisation des femmes.

entre les processus politique, économique et social qui entravent l'autonomisation des femmes ou, au contraire, y contribuent. Le rapport étudie sous l'angle de « l'économie politique » la manière dont les idées, les ressources et les pouvoirs sont conceptualisés, négociés et mis en œuvre par différents groupes sociaux en relation aux inégalités entre les genres, que ce soit sur le lieu de travail, sur le marché ou au sein du foyer.

Il convient de souligner que le présent Rapport sur le développement humain en Afrique est le fruit d'un important travail de coopération étroite entre le Bureau régional pour l'Afrique du PNUD et la Commission de l'Union africaine, les institutions des Nations Unies, les institutions régionales et de nombreux praticiens et chercheurs. En conséquence, outre l'Afrique subsaharienne, le rapport étudie également la situation dans les États arabes d'Afrique du Nord. Son processus d'élaboration a impliqué un travail approfondi d'analyse et de recherches quantitatives, une étude qualitative interactive, des consultations avec de nombreuses organisations en Afrique ainsi qu'une enquête en ligne à l'échelle du continent.

Les paragraphes suivants mettent en avant certains des principaux points détaillés dans les chapitres du rapport.

TABLEAU 1

Comparaisons des valeurs de l'Indice de développement humain (IDH) à l'échelle mondiale, par région

Région	Valeur de l'IDH moyen par région 1990	Valeur de l'IDH moyen par région 2000	Valeur de l'IDH moyen par région 2014	Évolution de la valeur de l'IDH 1990-2014
Asie de l'Est et Pacifique	0,516	0,593	0,710	1,34
Europe de l'Est et Asie centrale	0,651	0,665	0,748	0,58
Amérique latine et Caraïbes	0,625	0,684	0,748	0,75
Asie du Sud	0,437	0,503	0,607	1,38
Afrique	0,426	0,449	0,524	1,09

Source : compilé par l'équipe du Rapport sur le développement humain en Afrique.

Développement humain en Afrique : progrès et défis

Le présent rapport examine les progrès accomplis en matière de développement humain en Afrique au moyen de différents indicateurs élaborés par le PNUD pour évaluer divers aspects du développement humain, y compris les inégalités entre les genres. Ces indicateurs font ressortir d'importants écarts en termes de valeurs et de classement sur l'ensemble de la région africaine, ainsi qu'entre les différentes sous-régions du continent (tableau 1). De manière générale, l'Afrique affiche l'un des taux d'amélioration du développement humain les plus rapides au monde sur ces vingt dernières années, mais possède aussi les niveaux de développement humain moyens les plus faibles par rapport aux autres régions du monde. Toutefois, tous les pays d'Afrique ne présentent pas un faible niveau de développement humain. Sur les cinq sous-régions, 17 pays ont atteint un niveau de développement humain moyen ou élevé : cinq pays en Afrique australe, cinq en Afrique du Nord, quatre en Afrique centrale, deux en Afrique de l'Ouest et un en Afrique de l'Est. Les pays africains affichant les niveaux de développement humain les plus élevés sont l'Algérie, la Libye, Maurice, les Seychelles et la Tunisie. Trente-six pays d'Afrique (sur 44 pays dans le monde) figurent dans le groupe des pays à faible développement humain. L'annexe répertorie les valeurs de l'Indice de développement humain (IDH) de tous les pays africains, leur classement et leur évolution au fil du temps.

En moyenne, les pays qui affichaient initialement de faibles niveaux de développement humain ont connu une croissance rapide, réalisant ainsi d'importants progrès à l'échelle de l'IDH. Cette dynamique s'est toutefois ralentie depuis 2010. Les pays ayant enregistré les avancées les plus importantes depuis 2000 sont l'Angola, le Burundi, l'Éthiopie, le Mali, le Mozambique, le Niger, le Rwanda, la Sierra Leone, la Tanzanie et la Zambie.

Le tableau 2 récapitule les valeurs moyennes de chacune des cinq sous-régions africaines. Il souligne les différences considérables en termes d'IDH entre les sous-régions africaines, mais également au sein de ces dernières. Ainsi, il montre que l'IDH de l'Afrique du Nord est nettement supérieur à l'IDH moyen de la région Afrique ainsi qu'à celui de l'Asie du Sud, en comparaison avec les différentes régions du monde, et ce, même en incluant la Mauritanie. L'Afrique australe est la seule autre sous-région dont l'IDH est supérieur à l'IDH moyen par sous-région africaine.

Les pays présentant initialement un faible niveau de développement humain sont ceux qui ont connu les hausses les plus marquées à l'échelle de l'IDH. Les pays ayant enregistré

En moyenne, les Africaines ont un niveau de développement humain équivalant à 87 % seulement de celui des Africains.

TABLEAU 2

Valeur de l'Indice de développement humain moyen par sous-région africaine

Sous-région	Valeur de l'IDH 1990	Valeur de l'IDH 2000	Valeur de l'IDH 2014	Évolution de la valeur de l'IDH 1990-2014 (%)
Afrique du Nord	0,533	0,603	0,668	20,209
Afrique de l'Est	0,337	0,403	0,497	32,193
Afrique de l'Ouest	0,333	0,382	0,461	27,766
Afrique centrale	0,453	0,439	0,507	10,651
Afrique australe	0,481	0,478	0,570	15,614
Valeur de l'IDH moyen pour la région africaine	0,426	0,449	0,524	18,702

Source : compilé par l'équipe du Rapport sur le développement humain en Afrique.

En règle générale, les gouvernements africains sont parfaitement conscients des facteurs qui influent sur le statut des femmes et savent pertinemment quels types de politiques et de programmes seraient susceptibles d'améliorer la situation. Toutefois, les allocations budgétaires à l'appui des politiques et programmes nécessaires à cet effet se situent bien en deçà des objectifs fixés par l'Union africaine en ce qui concerne les dépenses sociales.

Les inégalités de résultats en matière de santé et d'éducation sont encore évidentes entre les régions et les pays. Les inégalités entre les genres dans les services sociaux se traduisent par moins de possibilités de bien-être pour les femmes en particulier et pour la société en général.

les gains les plus importants depuis 2000 sont l'Angola, le Burundi, l'Éthiopie, le Mali, le Mozambique, le Niger, le Rwanda, la Sierra Leone, la Tanzanie et la Zambie. Les pays caractérisés au départ par des valeurs d'IDH peu élevées progressent plus rapidement que les autres, ce qui indique qu'ils réduisent leur retard. Cependant, le rythme des avancées s'est ralenti depuis 2010.

Les calculs réalisés au moyen des indicateurs spécifiques au genre élaborés par le PNUD révèlent la présence d'inégalités notables entre les hommes et les femmes dans presque tous les pays d'Afrique. Qu'ils soient liés au revenu ou non, les écarts entre les genres se traduisent par un développement humain plus faible chez les femmes que chez les hommes. En moyenne, les Africaines ont un niveau de développement humain équivalant à 87 % seulement de celui des Africains.

Dimensions sociales de l'égalité des genres

Les dimensions sociales de l'égalité des genres, concernant les tendances dans les domaines de l'éducation et de la santé, sont des facteurs déterminants de l'égalité et de l'autonomisation des femmes. Dans l'ensemble, les inégalités entre les genres dans les services sociaux se traduisent par moins de possibilités de bien-être pour les femmes en particulier, et pour la société en général. Au cours des dernières décennies, de nombreux pays d'Afrique ont vu les capacités de leurs citoyens se développer dans les secteurs fondamentaux de la santé, de l'éducation et d'autres services sociaux. Ces améliorations ont profité aux femmes et aux filles, qui disposent aujourd'hui d'un accès élargi à l'éducation à tous les niveaux, sont en meilleure santé, mettent leurs enfants au monde en toute sécurité et ont une espérance de vie plus élevée.

Les femmes subissent de graves privations en matière de santé en raison de facteurs tels que le mariage précoce (voir figure 2), la violence physique et sexuelle et les taux élevés persistants de mortalité maternelle. Les femmes les plus exposées aux risques sont celles qui sont en âge de procréer. Dans de nombreux pays, la prévalence du taux de natalité chez les adolescentes ralentit le rythme des progrès sur le front du développement humain. Par exemple, un seul point de pourcentage de hausse de ce taux réduit la valeur de l'IDH d'environ 1,1 point de pourcentage.

L'éventail des violences dont sont victimes les femmes inclut la violence domestique, la violence au sein du couple, le viol, les mutilations génitales, l'intimidation ainsi que les menaces supplémentaires à leur sécurité personnelle en temps de guerre et de conflit.

En ce qui concerne l'éducation, il est remarquable de constater que la parité a été pratiquement atteinte en matière de scolarisation dans l'enseignement primaire. Toutefois, la discrimination fondée sur le sexe reste importante dans l'enseignement secondaire et supérieur. Les raisons pour lesquelles les enfants sont amenés à ne pas fréquenter l'école varient, mais elles sont souvent liées à la pauvreté, à l'origine ethnique, à l'exclusion sociale, au lieu de vie (milieu rural ou taudis), à l'éloignement géographique,

FIGURE 2

Prévalence des mariages d'enfants par sous-région (en %), 2005-2013

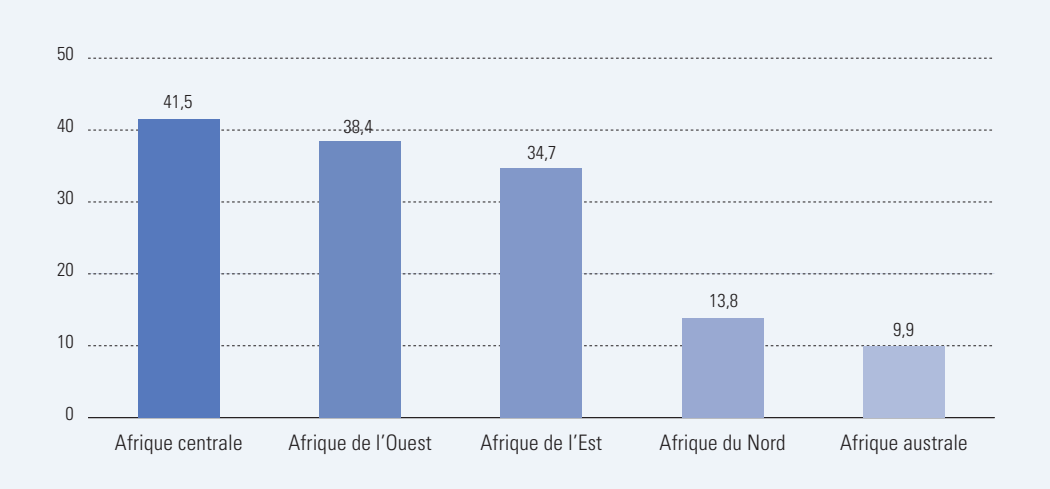

Source : compilé par l'équipe du Rapport sur le développement humain en Afrique sur la base des données extraites de la Base de données mondiale de l'UNICEF, 2015.

TABLEAU 3

Proportion de femmes dans les emplois non agricoles du secteur informel

Pays	Année de l'enquête	Pourcentage d'emplois non agricoles du secteur informel occupés par des femmes
Maurice	2009	6,7
Afrique du Sud	2010	16,8
Lesotho	2008	48,1
Éthiopie (zones urbaines)	2004	47,9
Zimbabwe	2004	53,1
Libéria	2010	65 ,4
Côte d'Ivoire	2008	82,8
Zambie	2008	70,3
Madagascar	2009	63,8
Ouganda	2010	62,2
Tanzanie	2005-2006	49,8
Mali	2004	79,6

Source : compilé par l'équipe du Rapport sur le développement humain en Afrique sur la base des données extraites du rapport Maternité et paternité au travail – Loi et pratique à travers le monde. OIT, 2014. Genève.

aux catastrophes naturelles, aux conflits armés, au manque d'infrastructure de base et à la mauvaise qualité de l'enseignement dispensé. Ces obstacles se superposent souvent à la question liée au genre, ce qui accroît encore davantage les écarts en matière d'apprentissage. Tous ces facteurs expliquent la faible durée moyenne de scolarisation dans l'ensemble des sous-régions (figure 3).

La bonne nouvelle est que les pays dans lesquels une part importante de la population féminine a achevé au moins l'enseignement secondaire ont tendance à progresser sur l'échelle de l'IDH.

Les femmes et l'économie en Afrique

Un autre facteur clé de l'égalité des genres concerne la place des femmes dans le monde du travail et dans le processus de prise de décisions économiques. Dans de nombreux pays d'Afrique, les fortes disparités entre hommes et femmes sur le plan économique et sur le lieu de travail continuent d'être la règle plutôt que l'exception. On observe ces inégalités sur l'ensemble du continent africain, tant au niveau de l'accès aux ressources économiques, de la participation sur le lieu de travail et des opportunités entrepreneuriales qu'au niveau de l'exploitation et de l'accès liés aux bénéfices tirés des ressources naturelles et de l'environnement.

En outre, les femmes ont beaucoup plus de probabilités que les hommes d'occuper un emploi vulnérable, mal réglementé et offrant une protection sociale limitée, en raison des écarts en matière d'éducation et de l'inadéquation de leurs compétences avec celles qui sont exigées sur le marché du travail.

C'est ainsi que les femmes sont drainées vers l'économie informelle. Selon des données d'enquêtes réalisées entre 2004 et 2010, on estime que les emplois du secteur informel non agricole en Afrique subsaharienne représentent environ 66 % des emplois occupés par les femmes. Ce chiffre varie selon les pays (voir tableau 3).

L'augmentation de la participation des femmes sur le marché du travail ne signifie pas pour autant que celles-ci ont un meilleur accès à des postes ou des entreprises offrant une rémunération élevée. L'écart salarial entre hommes et femmes dans les secteurs non agricoles est omniprésent sur tous les marchés de l'emploi des pays d'Afrique subsaharienne où, en moyenne, l'écart de rémunération non ajusté entre les genres est d'environ 30 %.

Ainsi, pour chaque dollar gagné par un homme dans les secteurs de l'industrie manufacturière, des services et du commerce, une femme ne gagne que 70 cents.

FIGURE 3

Durée moyenne de scolarisation chez les 25 ans et plus, par sexe et par sous-région, 2014

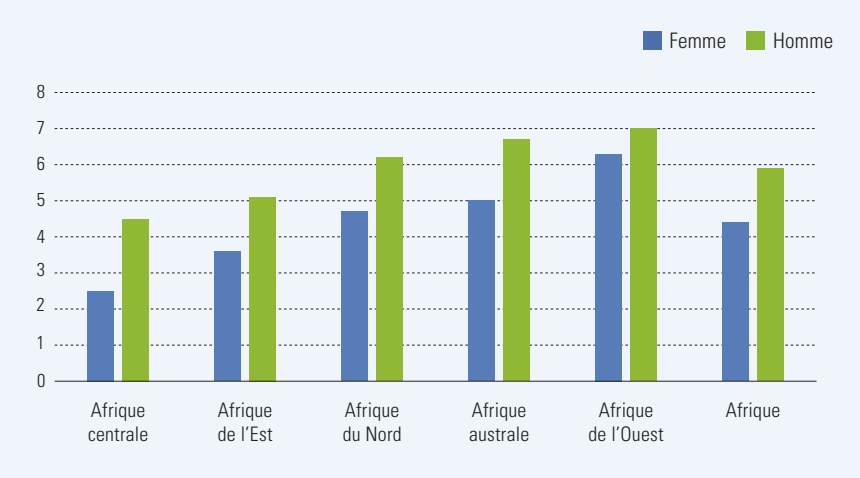

Source : compilé par l'équipe du Rapport sur le développement humain en Afrique sur la base des données extraites du Rapport sur le développement humain 2015, PNUD. New York, États-Unis.

De fortes disparités économiques et sur le lieu de travail entre les Africains et les Africaines continuent d'être la règle plutôt que l'exception. On observe ces inégalités sur l'ensemble de la région Afrique, à la fois en termes d'accès aux ressources économiques, de participation sur le lieu de travail, d'opportunités entrepreneuriales, ainsi que d'exploitation et d'accès liés aux bénéfices tirés des ressources naturelles et de l'environnement.

En moyenne, les pertes annuelles au titre du PIB dues aux écarts entre les genres ont représenté, entre 2010 et 2014, plus de 90 milliards de dollars US, culminant à près de 105 milliards de dollars en 2014 en Afrique subsaharienne.

Éliminer les écarts entre les sexes dans l'administration publique contribue à garantir la gouvernance démocratique, à rétablir la confiance dans les institutions publiques et à accélérer la réactivité des politiques et programmes publics.

Différents paramètres influencent les écarts de revenus entre hommes et femmes, tels que l'âge, le type d'emploi, le niveau d'éducation, la parentalité et le statut marital.

Selon les croyances et normes sociales africaines, la responsabilité des soins et des travaux domestiques incombe principalement aux femmes et aux filles. Ces dernières passent en moyenne deux fois plus de temps que les hommes à effectuer des travaux domestiques (soins aux enfants et aux personnes âgées, préparation des repas, travaux ménagers, corvées d'eau et de bois). En Afrique subsaharienne, dans 71 % des cas, ce sont les femmes et les filles qui sont chargées d'aller chercher de l'eau pour le foyer.

À mesure que le statut économique de la femme progresse, celui de la famille tout entière s'améliore, ce qui contribue largement à réduire le fléau de la pauvreté intergénérationnelle et du faible développement humain. Par exemple, la propriété ou la possession d'un titre foncier représente, pour les femmes, une importante source de financement et une garantie d'obtention de crédit et d'accès à d'autres formes d'actifs de production. Le manque d'accès à la terre prive les Africaines d'un outil économique essentiel à l'amélioration de leurs moyens de subsistance.

Le fait que les femmes ne soient pas davantage intégrées à l'économie nationale représente un coût économique élevé pour les pays concernés. Selon le présent rapport, les pertes économiques annuelles dues aux écarts entre les genres en Afrique subsaharienne pourraient dépasser, entre 2010 et 2014, 90 milliards de dollars US, culminant à près de 105 milliards de dollars en 2014. Ces résultats confirment que l'Afrique passe à côté de son plein potentiel de croissance parce qu'une part considérable de sa réserve de croissance – les femmes – n'est pas pleinement exploitée.

Représentation politique et leadership des femmes africaines

La représentation politique et le leadership des femmes sont un autre facteur clé de progression vers l'égalité des genres. La participation et la représentation politiques des femmes au sein du gouvernement constituent depuis longtemps des indicateurs majeurs du niveau global d'efficacité et de responsabilité d'un pays.

Dans l'ensemble, les avancées en matière de politique et de leadership restent trop faibles pour avoir des effets tangibles en faveur de la réalisation de la pleine égalité entre les genres dans les pays africains. Les structures sociales et politiques existantes continuent d'empêcher les femmes de contribuer pleinement et équitablement à l'élaboration des programmes stratégiques et politiques aux niveaux national et local.

FIGURE 4

Facteurs favorisant une participation accrue des femmes à la vie politique en Afrique

Dans la mesure où davantage de femmes participent à la vie politique et occupent des postes stratégiques, il est plus difficile d'ignorer ou de nier leurs droits, leurs priorités, leurs besoins et leurs intérêts (voir figure 4).

Des progrès significatifs ont été accomplis en ce qui concerne la représentation des femmes à des fonctions électives et à des postes stratégiques dans les secteurs public et privé.

Certains pays affichent des résultats remarquables en termes de représentation féminine au sein des parlements et à d'autres fonctions électives. Toutefois, les structures sociales et politiques existantes continuent d'empêcher les femmes de contribuer pleinement et équitablement à l'élaboration des programmes politiques, sociaux et économiques aux niveaux national et local.

Outre leur progression au sein de la vie politique, les femmes occupent davantage de postes stratégiques dans des secteurs tels que la fonction publique, les syndicats et le secteur privé ; pourtant, là encore, l'équité entre les genres peine à progresser en raison d'une résistance aux changements à la fois politique, économique et sociale.

Dans le secteur privé, l'idée générale selon laquelle les entreprises dirigées par des hommes seraient plus performantes que les entreprises dirigées par des femmes n'est étayée par aucune donnée et ne justifie pas l'écart constaté en matière de leadership. Bien qu'on observe une amélioration de la tendance, le pourcentage d'entreprises dirigées par une femme continue d'osciller entre 7 % et 30 %.

L'élimination des écarts entre les genres en matière de leadership dans le secteur privé repose sur l'augmentation du nombre de femmes diplômées de l'enseignement supérieur en sciences et technologies.

Les processus de paix sont un autre domaine majeur où s'illustrent la prise de décisions ainsi que l'exercice du pouvoir et de l'influence. Historiquement, la participation officielle des femmes à ces processus était limitée, malgré une profusion d'accords de paix sur tout le continent.

Néanmoins, ces dix dernières années, le rôle des femmes dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix s'est considérablement développé par rapport à l'époque où elles ne pouvaient influencer que de manière informelle les négociations de cessation des hostilités ou les accords de paix.

Il est de plus en plus largement admis que les femmes doivent participer pleinement et officiellement aux négociations de paix, compte tenu de leur rôle dans l'instauration et le maintien de la paix.

Le rôle des normes juridiques et sociales dans l'égalité des genres

Les normes juridiques et sociales existantes et leur mode d'interaction ont un effet majeur sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. On ne peut surestimer l'importance sous-jacente des normes juridiques et sociales dans des domaines tels que l'accès aux services économiques, la santé et l'éducation, pas plus que leur influence sur la violence sexiste, le mariage d'enfants et d'autres obstacles socio-culturels à l'égalité des genres (voir figure 5).

Les États et les organismes régionaux africains ont mis en place un vaste éventail de normes juridiques, de précédents et de lois encourageant l'égalité des genres. La difficulté n'est pas de peaufiner les normes juridiques existantes, mais plutôt de veiller à ce que celles-ci soient prônées, acceptées et intégrées aux lois et réglementations nationales, puis pleinement mises en œuvre et appliquées.

La difficulté n'est pas de peaufiner les normes juridiques existantes, mais plutôt de veiller à ce que celles-ci soient prônées, acceptées et intégrées aux lois et réglementations nationales, puis pleinement mises en œuvre et appliquées.

FIGURE 5

Nombre de pays africains disposant de lois non discriminatoires à l'égard des femmes

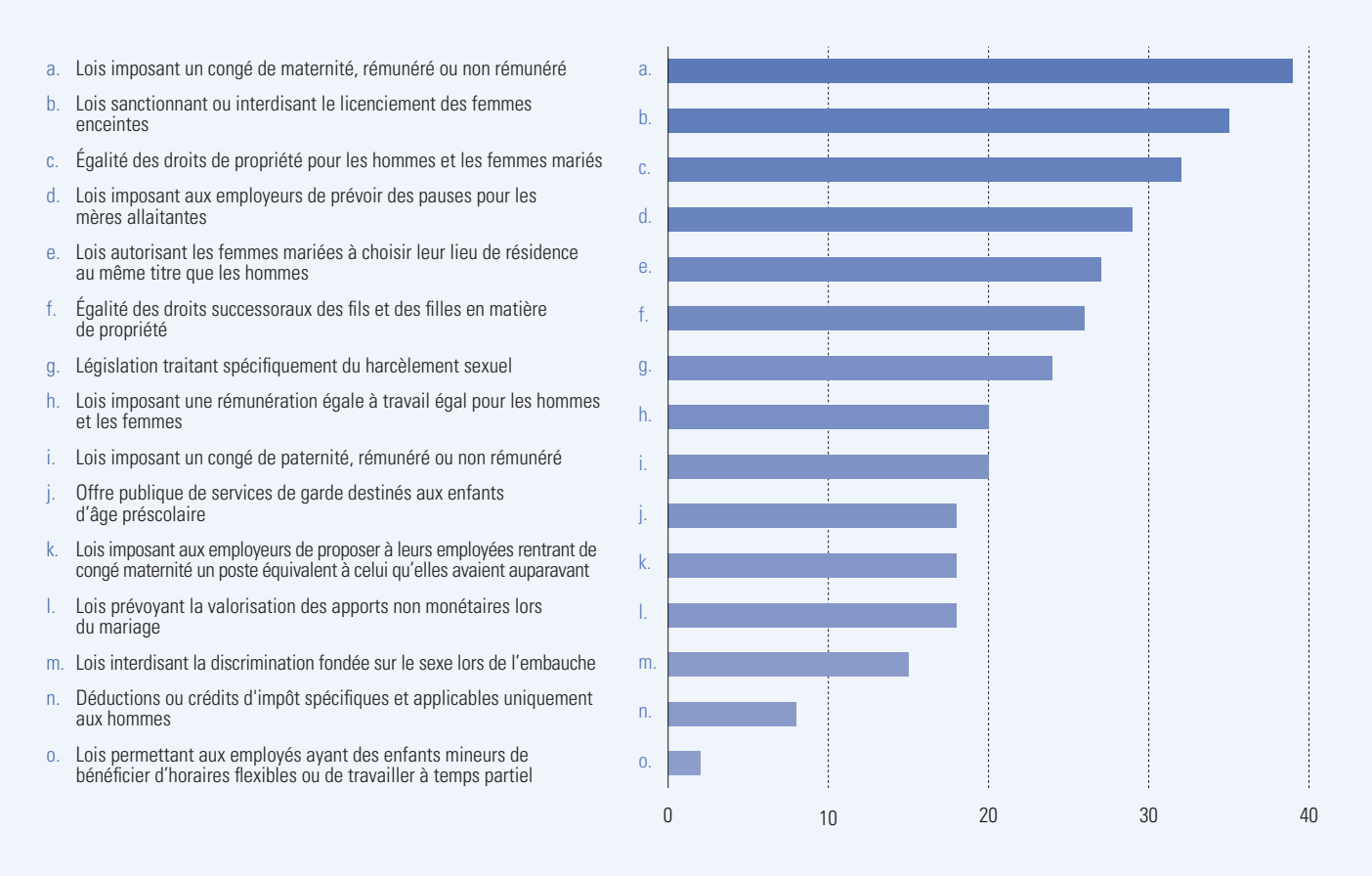

Source : compilé par l'équipe du Rapport sur le développement humain en Afrique sur la base des données extraites du rapport Les femmes, l'entreprise et le droit. Banque mondiale, 2015. Washington, D.C.

Le silence social et le silence institutionnel qui entourent la violence à l'égard des femmes se conjuguent, perpétuant ainsi en Afrique une violence systémique et normalisée.

Il est nécessaire de procéder à un examen des législations existantes en tenant compte des disparités entre les genres dans les domaines du droit de la famille, du droit foncier, du droit du travail et du droit coutumier, afin d'identifier et d'éliminer les discriminations persistantes à l'égard des femmes.

C'est le fossé entre les attentes et les droits juridiques, d'un côté, et les pratiques et comportements dominants préconisés par les normes sociales et culturelles, de l'autre, qui constitue un obstacle majeur à l'accélération des progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

Il existe un grand nombre de normes sociales qui jouent un rôle positif très important, puisqu'elles contribuent à renforcer les liens familiaux et communautaires, et favorisent la confiance et l'entraide dans les moments difficiles et en temps de crise. D'autres normes, cependant, continuent de faire obstacle à l'égalité des genres, et ce, malgré les lois et principes existants.

Ces normes sociales et stéréotypes prédominants liés au genre, qui attribuent un statut, un rôle et des privilèges différents aux hommes et aux femmes, empêchent la progression vers l'égalité des genres. Selon une enquête Afrobaromètre 2015, près du quart des Africains n'adhèrent pas au concept d'égalité des genres, c'est-à-dire qu'ils sont opposés, voire fortement hostiles au principe fondamental d'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Ce constat requiert de mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation et de plaidoyer proactive sur les impératifs de l'égalité des genres en Afrique.

En outre, il a été prouvé que les normes sociales qui limitent les possibilités des femmes ont un effet délétère sur les hommes et les garçons, ainsi que sur l'ensemble des communautés, car elles entravent le développement humain au niveau des individus et empêchent la société de réaliser son plein potentiel de développement.

Des politiques et des programmes pour lutter contre les inégalités entre les genres

Les États africains ont adopté un éventail de programmes et de politiques pour lutter contre les inégalités entre les genres. Ceux-ci comportent de vastes mesures aux niveaux macro et sectoriel visant à remédier aux inégalités en ayant recours aux actions conjuguées des politiques et des institutions, comme par exemple via la politique budgétaire (notamment les subventions et les dépenses publiques), les mesures juridiques et réglementaires, les programmes réservés aux femmes et d'autres interventions ciblées. Néanmoins, les résultats de ces initiatives restent mitigés, et la portée et l'ampleur de ces mesures peuvent encore être considérablement accrues. À cet égard, nous pouvons tirer de nombreux enseignements de l'expérience de l'Amérique latine et de l'Asie.

Il existe encore aujourd'hui de nombreuses normes sociales ayant une influence négative sur la réalisation de l'égalité des genres en Afrique. Malgré un certain nombre de lois et de déclarations internationales et régionales sur les droits de l'homme et l'égalité des genres, ces principes sont souvent ignorés ou négligés au niveau national et communautaire du fait de normes sociales omniprésentes.

FIGURE 6

Vecteurs politiques et institutionnels de l'égalité des genres

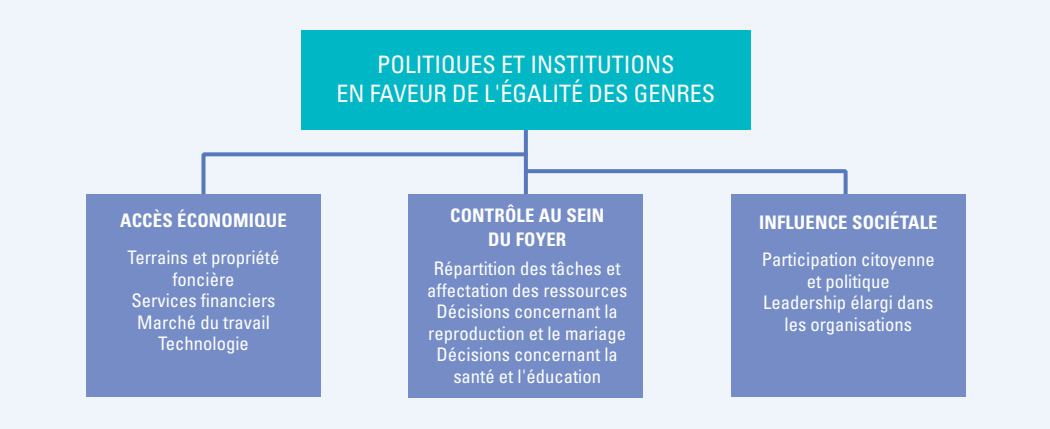

Source : adapté des données fournies dans le rapport Tendances de la mortalité maternelle : 1990-2015. OMS, Genève.

Les pays africains ont eu recours à un vaste éventail de moyens politiques et institutionnels pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Mais le bilan demeure mitigé et de tels efforts peuvent encore être largement étendus et intensifiés. Il est possible de s'enrichir considérablement de l'expérience d'autres régions à cet égard, telles que l'Amérique latine et Caraïbes (ALC).

La plupart des pays africains se sont alignés sur les pratiques internationales en créant des institutions en faveur de la promotion de la femme. Ces nouveaux mécanismes institutionnels relatifs aux questions d'égalité des genres revêtent de nombreuses formes. Il s'agit notamment de ministères thématiques ou de secrétariats ministériels chargés des problématiques concernant les femmes, qui constituent dans certains pays des mécanismes institutionnels majeurs.

L'élaboration de modèles institutionnels efficaces favorisant l'égalité au sein de la société doit être conçue comme une responsabilité partagée par plusieurs ministères, impliquant le secteur privé et la société civile (figure 6).

Les États africains ont commencé à adopter différents types de programmes de protection sociale (dont les programmes de transferts monétaires et de subventions) afin de promouvoir l'égalité des genres et la réduction de la pauvreté. Pourtant, des progrès considérables pourraient encore être réalisés, qui permettraient de développer un certain nombre de programmes de transferts monétaires et de services sociaux, lesquels auraient des retombées positives directes sur le bien-être économique et social des femmes. Ces programmes comprennent le congé de maternité rémunéré, les services de garde d'enfants ainsi que certaines formes d'aide au revenu ou de transferts monétaires pour compenser le travail non rémunéré que les femmes effectuent généralement à la maison et aux champs.

De même, l'examen de l'environnement juridique au sein duquel les femmes et les hommes évoluent dans la société révèle que des institutions du marché du travail non discriminatoires, des politiques favorables à la famille et des normes relatives à l'environnement de travail plus efficaces pourraient grandement contribuer à réduire les inégalités sociales et économiques qui touchent les femmes (figure 7). Dans près de 28 % des pays d'Afrique, le droit coutumier est considéré comme une source de droit valide, et ce, même s'il viole les dispositions constitutionnelles relatives à la non-discrimination ou à l'égalité.

FIGURE 7

Collaboration institutionnelle en matière d'égalité des genres

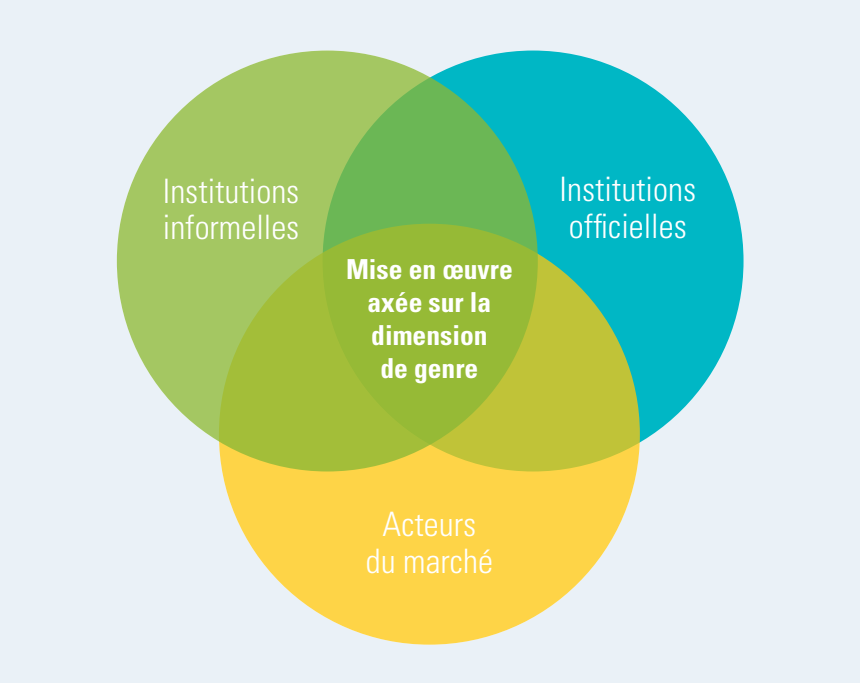

Source : conçu par l'équipe du Rapport sur le développement humain en Afrique.

Afin de mieux appliquer les normes juridiques régionales et internationales favorisant l'égalité des genres, de nombreux pays d'Afrique devraient plus clairement formuler, mettre en œuvre et renforcer les lois, réglementations et statuts existants, qui sont susceptibles d'améliorer considérablement l'égalité des droits pour les femmes. Le rapprochement des lois et réglementations nationales avec les traditions et lois coutumières demeure un défi de taille.

Un programme d'action pour accélérer la concrétisation de l'égalité des genres

Les conclusions clés et les pistes de réflexion majeures avancées dans le Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 fournissent un cadre stratégique et un programme d'action visant à adopter une approche plus globale et axée sur les résultats pour remédier aux inégalités entre les genres. Le Rapport propose quatre grands « axes » offrant des

Les institutions du secteur public et privé, ainsi que les organisations de la société civile (OSC) devraient s'engager à mettre en œuvre les normes de certification GES (label égalité des genres).

FIGURE 8

Axes stratégiques de lutte contre l'inégalité entre les genres

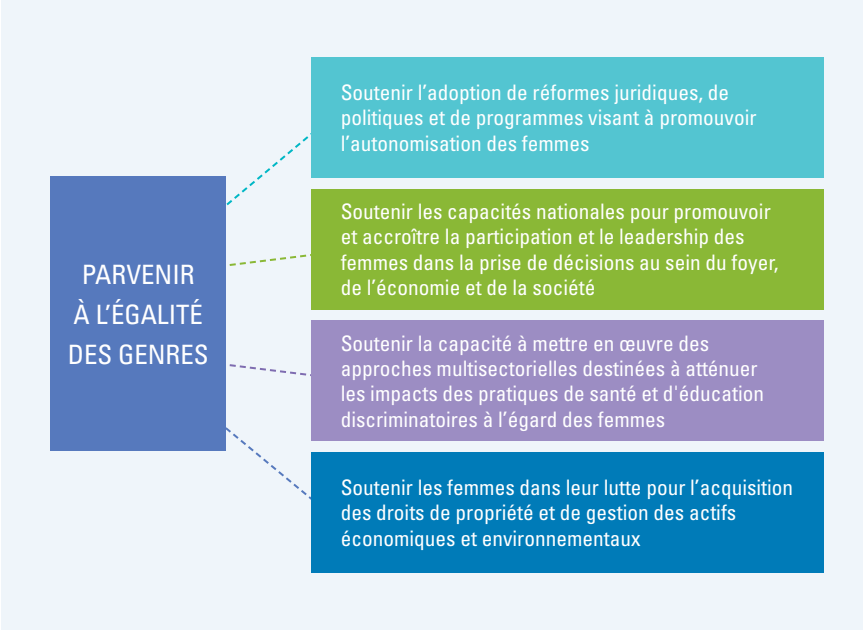

Source : adapté du Plan stratégique du PNUD 2014 – 2017 : évoluer avec le monde. New York.

recommandations concernant les politiques et les programmes susceptibles d'accélérer la concrétisation de l'égalité des genres, d'intégrer pleinement la problématique hommes-femmes au sein du programme de développement humain au sens large et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Ces quatre axes sont présentés dans la figure 8, puis détaillés ci-après.

Ces quatre axes sont comme suit :

1er axe : soutenir l'adoption de réformes juridiques, de politiques et de réglementations en faveur de l'autonomisation des femmes en élaborant et en mettant intégralement en œuvre un ensemble de lois, de règlements, de politiques et de programmes qui assurent l'égalité des chances pour tous, sans distinction de sexe.

2ème axe : soutenir les capacités nationales pour promouvoir et accroître la participation et le leadership des femmes dans la prise de décisions au sein du foyer, de l'économie et de la société. Cet axe peut contribuer à éliminer les facteurs qui perpétuent l'exclusion socio-économique, la pauvreté et les inégalités au sein du foyer, dans la vie économique et sur les marchés, ainsi que dans la société. À cet égard, les institutions du secteur public et privé, ainsi que les organisations de la société civile (OSC) devraient s'engager à mettre en œuvre les normes de certification GES (label égalité des genres) du PNUD, afin d'induire des résultats transformationnels en matière d'égalité des genres à l'échelle du continent.

3ème axe : soutenir la capacité à mettre en œuvre des approches multisectorielles destinées à atténuer les impacts des pratiques de santé et d'éducation discriminatoires à l'égard des femmes. Cet axe peut favoriser la collaboration entre les ministères, le secteur privé et la société civile.

4ème axe : soutenir les femmes dans leur lutte pour l'acquisition des droits de propriété et de gestion des actifs économiques et environnementaux. Cet axe peut contribuer à éliminer les facteurs qui perpétuent l'exclusion socio-économique, la pauvreté et les inégalités. Cela inclut la création d'une banque africaine d'investissement destinée aux femmes et l'ouverture de guichets d'investissement à l'usage des femmes dans les banques de développement.

Dans la perspective dessinée par ces quatre axes, une question stratégique décisive se pose aux gouvernements africains qui souhaitent accélérer la pleine réalisation des droits et prérogatives des femmes :

En supposant l'existence d'un engagement politique, comment les dirigeants et décideurs africains peuvent-ils s'attaquer aux inégalités entre les genres avec plus de détermination au vu des priorités nationales concurrentes ?

Compte tenu des pressions que subissent les dirigeants et décideurs pour maintenir le rythme de la croissance économique, diversifier l'économie en vue de son intégration aux marchés mondiaux, satisfaire la demande croissante d'une classe moyenne toujours grandissante et faire face aux chocs et aux vulnérabilités ainsi qu'aux enjeux de la sûreté nationale, il est souvent nécessaire de prendre des décisions difficiles quant aux utilisations concurrentes de ressources limitées.

Pour fournir des lignes directrices aux dirigeants africains concernés par ce dilemme permanent, le présent rapport propose six orientations stratégiques sous la forme d'un cadre d'action organisationnel destiné à lutter contre l'inégalité entre les genres. Ce cadre vient étayer l'argument selon lequel l'accélération de la concrétisation de l'égalité des genres et de

Il est essentiel de créer une banque africaine d'investissement destinée aux femmes.

l'autonomisation des femmes constitue, pour les États africains, une méthode opérationnelle pratique, à la fois pour s'attaquer au défi de la réalisation des ODD et pour accomplir des progrès dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. L'élimination des inégalités entre les genres et la réalisation des objectifs de développement durable sont indissociables. Si les inégalités entre les genres se résorbent, concrètement, des progrès significatifs seront réalisés au titre de l'ensemble des objectifs de développement énoncés dans les ODD.

Dans cette perspective, six orientations stratégiques sont présentées ci-dessous.

L'égalité des genres comme prisme stratégique structurant l'élaboration, la planification et la mise en œuvre du programme de développement. Il serait faux de croire qu'une importance accrue accordée à l'égalité des genres ferait diminuer celle des autres priorités du développement. Mettre l'accent sur les questions d'égalité des genres ne signifie pas choisir une priorité aux dépens d'une autre. Quels que soient leurs objectifs (croissance inclusive et diversification économique, redynamisation du secteur agricole, amélioration des services nationaux de soins de santé et d'éducation, éradication de l'extrême pauvreté ou lutte contre les changements climatiques), si la moitié de la population, c'est-à-dire les femmes et les filles, ne bénéficie pas à parts égales des politiques et initiatives mises en œuvre, ces dernières ne pourront en aucun cas être couronnées de succès. Pour renoncer à cette hypothèse erronée et s'atteler à la lutte contre les inégalités entre les genres, il ne s'agit plus d'« inclure » des politiques et des programmes spécifiques en faveur des femmes ou de créer des ministères ou des organismes distincts, consacrés à promouvoir la condition féminine, mais de garantir l'égalité des résultats de l'ensemble des politiques et des programmes retenus au profit des hommes et des femmes.

S'attaquer directement aux normes sociales préjudiciables. Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'inversion des normes sociales qui entravent l'égalité des chances pour les femmes et les filles est un processus de longue haleine. Toute incitation à rompre avec les normes sociales et les obstacles culturels dommageables aux femmes génère sans conteste des démarches qui se chevauchent, et qui sont exigeantes sur le plan moral, délicates sur le plan social et risquées sur le plan politique. Les dirigeants et les décideurs africains doivent donc comprendre qu'il faut du temps pour se départir de normes sociales préjudiciables au profit de normes sociales positives. Dans bien des cas, cette approche suppose de concilier les normes juridiques avec les normes sociales.

Accorder la priorité aux plans et aux budgets qui favorisent l'égalité des genres. Les gouvernements africains doivent invariablement définir et mettre en œuvre un choix stratégique de politiques et de programmes jugés prioritaires au vu du contexte national et considérés comme étant les plus susceptibles de susciter des changements importants, de fonctionner en synergie et de produire des résultats. Le but est ici de suggérer qu'il incombe aux États africains de fixer leurs priorités pour parvenir à l'égalité des genres compte tenu des besoins considérables et des ressources limitées propres à chaque pays. Cette tâche n'implique pas nécessairement de sélectionner et d'appliquer un large éventail d'options, mais plutôt de classer par ordre de priorité, selon un processus méthodique et transparent, les différentes options (souvent contradictoires) qui se font toutes concurrence pour l'obtention de ressources publiques rares.

Trois questions indicatives sont proposées pour relier les priorités à court et à long terme :

- Quels sont les programmes et les politiques les plus à même d'améliorer la vie des femmes et de les aider à participer à la vie économique en leur offrant des possibilités d'emploi productives et une meilleure protection sociale ?
- De quelle manière les points de vue et les préoccupations des femmes, des parties prenantes et des autres bénéficiaires sont-ils pris en compte dans le processus décisionnel ?
- En cas de transfert de ressources d'un programme ou d'une initiative à l'autre, cela est-il justifié en termes de résultats économiques et sociaux améliorés pour les femmes et les filles qui n'auraient pas pu être obtenus autrement ?

Renforcer les politiques d'adaptation et les capacités institutionnelles. Pour parvenir à l'égalité des genres et accélérer le développement humain, les États africains doivent s'engager à mettre en place des cadres sociaux

La collecte et l'analyse des données ne doivent pas être envisagées après coup, mais plutôt considérées comme une fonction centrale des services publics, qui exige un soutien politique et financier conséquent.

Lorsqu'il n'est pas fondé sur la dimension de genre, le développement est menacé. Toutes les politiques et tous les programmes doivent viser à réaliser des résultats égaux, à la fois pour les hommes et les femmes.

solides, proactifs et responsables, permettant d'élaborer des politiques dans les secteurs public et privé, sur la base d'une vision et d'un leadership à long terme, de normes et de valeurs partagées, et de règles et d'institutions qui favorisent la confiance et la cohésion. Dans le même temps, les gouvernements doivent avoir des capacités de flexibilité et d'adaptation. Dans les sociétés complexes comme celles qui existent en Afrique, le résultat d'une politique donnée est forcément incertain. Il appartient aux gouvernements africains de s'attacher à suivre un cadre de gouvernance pragmatique, qui soit à même de résoudre leurs problèmes et de favoriser une adaptation collective et rapide, au lieu de se résoudre à abandonner la mise en œuvre d'un plan d'action en cas d'effets inattendus.

Valoriser les données pour améliorer la prise de décisions. Pour que les États africains puissent lutter efficacement contre les inégalités entre les genres et comprendre les conséquences des politiques et programmes choisis, ils doivent impérativement mettre en place des systèmes de collecte et de suivi des données plus rigoureux. Le fait de disposer des capacités requises en matière de statistiques, de suivi et d'évaluation permet aux États de s'adapter facilement et d'effectuer les changements stratégiques et les ajustements nécessaires à mi-parcours. La collecte et l'analyse des données ne doivent pas être envisagées après coup, mais plutôt considérées comme une fonction centrale des services publics, qui exige un soutien politique et financier conséquent. Il est par conséquent indispensable d'évaluer les capacités de suivi des budgets et plans de développement nationaux, des ODD ainsi que des statistiques économiques et sociales traditionnelles. Ceci permettrait aux gouvernements africains de déterminer comment les organismes de statistiques et les ministères de tutelle en leur sein peuvent améliorer leurs capacités de collecte, de gestion et d'analyse des données, afin de saisir pleinement l'impact des politiques et initiatives actuellement mises en œuvre sur l'égalité des genres et de comprendre comment modifier et perfectionner ces dernières au fil du temps.

Privilégier la coopération régionale et Sud-Sud. Il est essentiel de souligner l'importance de la coopération régionale et Sud-Sud dans la conception et la mise en œuvre de politiques et d'initiatives axées sur la problématique hommes-femmes. Les pays africains ont beaucoup à apprendre les uns des autres, à la fois en ce qui concerne les stratégies efficaces et celles qui sont infructueuses. De nombreux enseignements utiles peuvent également être tirés de l'expérience des pays d'Asie et d'Amérique latine et Caraïbes (ALC). Une telle coopération doit être axée sur le partage d'outils, de stratégies et d'expériences entre les secteurs (depuis les grands projets d'infrastructure jusqu'aux interventions à l'échelle communautaire), autant de démarches qui devront viser à stimuler l'innovation, l'apprentissage et la mise à l'échelle. Il est possible de développer considérablement la formation et les voyages d'étude transnationaux, le détachement de personnel et d'autres formes d'apprentissage par l'expérience, qui permettent aux responsables et aux décideurs d'être au plus près des réalités sur le terrain afin d'opérer les changements adaptés en conséquence.

Les gouvernements africains doivent s'employer à éliminer les normes sociales préjudiciables et les barrières culturelles qui sont susceptibles d'exercer un impact particulièrement grave sur les femmes et leur famille.

Conclusion

En résumé, le Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 se concentre sur les problèmes persistants liés à l'égalité des genres auxquels sont confrontées les femmes et les filles africaines. L'une de ses principales conclusions consiste à avancer qu'il n'est pas possible de garantir l'égalité des genres par la seule mise en place de ministères spécifiquement chargés de la problématique hommes-femmes ou de programmes et de projets consacrés aux femmes, bien que cela ait son importance. Le rapport préconise d'envisager plutôt cette question dans le cadre d'une vaste approche intersectorielle, qui impliquerait tous les segments de la société. Il souligne également les liens d'interdépendance entre le bien-être social des femmes et les opportunités économiques qui s'offrent à elles et leur permettent de mener une vie plus productive. En outre, il indique que pour soutenir ces efforts, il est nécessaire d'entreprendre un travail complexe d'élimination des obstacles culturels et des normes sociales préjudiciables, qui ont un impact particulièrement grave sur les femmes pauvres et leur famille.

Ce rapport affirme également en conclusion que la concrétisation accélérée de l'égalité des genres nécessite des mesures hautement collaboratives, impliquant non seulement les administrations nationales et locales, mais faisant aussi appel aux organisations non gouvernementales, au secteur privé, aux groupes de pression et à des organisations communautaires efficaces.

Enfin, il est primordial pour les gouvernements africains de fixer des échéances précises afin de mesurer les progrès accomplis, de procéder à des ajustements selon les besoins et de maintenir une vision nationale mettant en avant les retombées fondamentales de l'égalité des genres sur l'ensemble de la société. Les peuples d'Afrique ont l'obligation de se tenir eux-mêmes, ainsi que leur gouvernement, responsables de la réalisation des progrès dans un délai raisonnable, qui ne compromette pas l'urgence des mesures à entreprendre. La période de 15 ans fixée pour l'atteinte des ODD et l'achèvement du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 constitue une échéance viable sur laquelle les États africains se sont déjà engagés.

Annexe Valeurs, classement et tendances de l'Indice de développement humain en Afrique

		Valeur de l'Indice de développement humain (IDH)							Classement selon l'IDH		Croissance annuelle moyenne de l'IDH (%)			
Classement selon l'IDH	Pays									Évolution				
		1990	2000	2010	2011	2012	2013	2014	2013	2009-2014	1990-2000	2000-2010	2010-2014	1990-2014
Développement humain très élevé														
Développement humain élevé														
63	Maurice	0,619	0,674	0,756	0,762	0,772	0,775	0,777	62	6	0,86	1,15	0,68	0,95
64	Seychelles	–	0,715	0,743	0,752	0,761	0,767	0,772	68	8	–	0,39	0,97	–
83	Algérie	0,574	0,640	0,725	0,730	0,732	0,734	0,736	84	4	1,09	1,26	0,35	1,04
94	Libye	0,679	0,731	0,756	0,711	0,745	0,738	0,724	83	-27	0,75	0,34	-1,07	0,27
96	Tunisie	0,567	0,654	0,714	0,715	0,719	0,720	0,721	96	-1	1,43	0,88	0,26	1,00
Moyenne du groupe		0,610	0,683	0,739	0,734	0,746	0,747	0,746	79		1,03	0,80	0,24	0,82
Développement humain moyen														
106	Botswana	0,584	0,561	0,681	0,688	0,691	0,696	0,698	106	1	-0,41	1,96	0,61	0,74
108	Égypte	0,546	0,622	0,681	0,682	0,688	0,689	0,690	108	-3	1,31	0,90	0,33	0,98
110	Gabon	0,620	0,632	0,663	0,668	0,673	0,679	0,684	111	1	0,20	0,48	0,76	0,41
116	Afrique du Sud	0,621	0,632	0,643	0,651	0,659	0,663	0,666	117	4	0,17	0,18	0,87	0,29
122	Cabo Verde	–	0,572	0,629	0,637	0,639	0,643	0,646	122	2	–	0,96	0,66	–
126	Maroc	0,457	0,528	0,611	0,621	0,623	0,626	0,628	126	5	1,44	1,48	0,69	1,33
126	Namibie	0,578	0,556	0,610	0,616	0,620	0,625	0,628	128	3	-0,39	0,94	0,70	0,35
136	Congo	0,534	0,489	0,554	0,560	0,575	0,582	0,591	138	2	-0,87	1,25	1,61	0,42
138	Guinée équatoriale	–	0,526	0,591	0,590	0,584	0,584	0,587	137	-5	–	1,18	-0,18	–
139	Zambie	0,403	0,433	0,555	0,565	0,576	0,580	0,586	139	1	0,71	2,52	1,36	1,57
140	Ghana	0,456	0,485	0,554	0,566	0,572	0,577	0,579	140	-2	0,63	1,33	1,13	1,00
143	Sao Tomé-et-Principe	0,455	0,491	0,544	0,548	0,552	0,553	0,555	143	-2	0,76	1,02	0,52	0,83
Moyenne du groupe		0,525	0,544	0,610	0,616	0,621	0,625	0,628	126	1	0,36	1,18	0,76	0,79
Développement humain faible														
145	Kenya	0,473	0,447	0,529	0,535	0,539	0,544	0,548	145	0	-0,58	1,70	0,92	0,62
149	Angola	–	0,390	0,509	0,521	0,524	0,530	0,532	149	1	–	2,70	1,11	–
150	Swaziland	0,536	0,496	0,525	0,528	0,529	0,530	0,531	149	-5	-0,78	0,57	0,28	-0,04
151	Tanzanie	0,369	0,392	0,500	0,506	0,510	0,516	0,521	151	2	0,60	2,46	1,05	1,44
152	Nigéria	,,	,,	0,493	0,499	0,505	0,510	0,514	152	2	–	–	1,06	–
153	Cameroun	0,443	0,437	0,486	0,496	0,501	0,507	0,512	154	6	-0,13	1,07	1,32	0,61
154	Madagascar	–	0,456	0,504	0,505	0,507	0,508	0,510	153	-4	–	1,02	0,27	–
155	Zimbabwe	0,499	0,428	0,461	0,474	0,491	0,501	0,509	158	12	-1,53	0,75	2,50	0,08
156	Mauritanie	0,373	0,442	0,488	0,489	0,498	0,504	0,506	156	1	1,71	0,98	0,92	1,28
159	Comores	,,	,,	0,488	0,493	0,499	0,501	0,503	158	-1	–	–	0,75	–
161	Lesotho	0,493	0,443	0,472	0,480	0,484	0,494	0,497	161	1	-1,05	0,62	1,30	0,03
162	Togo	0,404	0,426	0,459	0,468	0,470	0,473	0,484	167	3	0,52	0,76	1,29	0,75
163	Rwanda	0,244	0,333	0,453	0,464	0,476	0,479	0,483	163	5	3,16	3,13	1,61	2,89
163	Ouganda	0,308	0,393	0,473	0,473	0,476	0,478	0,483	164	-2	2,47	1,86	0,51	1,89
166	Bénin	0,344	0,392	0,468	0,473	0,475	0,477	0,480	165	-2	1,33	1,78	0,64	1,40
167	Soudan	0,331	0,400	0,465	0,466	0,476	0,477	0,479	165	-5	1,90	1,52	0,74	1,55
168	Djibouti	–	0,365	0,453	0,462	0,465	0,468	0,470	168	0	–	2,17	0,97	–
169	Soudan du Sud	–	,,	0,470	0,458	0,457	0,461	0,467	171	,,	–	–	-0,15	–
170	Sénégal	0,367	0,380	0,456	0,458	0,461	0,463	0,466	170	-3	0,36	1,83	0,55	1,00
172	Côte d'Ivoire	0,389	0,398	0,444	0,445	0,452	0,458	0,462	172	0	0,23	1,12	0,98	0,72
173	Malawi	0,284	0,340	0,420	0,429	0,433	0,439	0,445	174	2	1,83	2,14	1,49	1,90
174	Éthiopie	–	0,284	0,412	0,423	0,429	0,436	0,442	175	2	–	3,78	1,78	,,
175	Gambie	0,330	0,384	0,441	0,437	0,440	0,442	0,441	173	-2	1,55	1,38	-0,02	1,22
176	Congo (République démocratique du)	0,355	0,329	0,408	0,418	0,423	0,430	0,433	176	3	-0,77	2,18	1,52	0,83
177	Libéria	–	0,359	0,405	0,414	0,419	0,424	0,430	177	1	–	1,20	1,50	–
178	Guinée-Bissau	–	,,	0,413	0,417	0,417	0,418	0,420	178	-4	–	–	0,42	–
179	Mali	0,233	0,313	0,409	0,415	0,414	0,416	0,419	179	-3	2,97	2,73	0,61	2,47
180	Mozambique	0,218	0,300	0,401	0,405	0,408	0,413	0,416	180	0	3,25	2,96	0,94	2,74
181	Sierra Leone	0,262	0,299	0,388	0,394	0,397	0,408	0,413	182	0	1,32	2,63	1,59	1,91
182	Guinée	–	0,323	0,388	0,399	0,409	0,411	0,411	181	1	–	1,83	1,50	–
183	Burkina Faso	–	–	0,378	0,385	0,393	0,396	0,402	184	2	–	,,	1,58	–
184	Burundi	0,295	0,301	0,390	0,392	0,395	0,397	0,400	183	0	0,20	2,62	0,66	1,28
185	Tchad	–	0,332	0,371	0,382	0,386	0,388	0,392	186	1	–	1,12	1,37	–
186	Érythrée	–	–	0,381	0,386	0,390	0,390	0,391	185	-5	–	–	0,62	–
187	République centrafricaine	0,314	0,310	0,362	0,368	0,373	0,348	0,350	187	0	-0,14	1,58	-0,84	0,45
188	Niger	0,214	0,257	0,326	0,333	0,342	0,345	0,348	188	0	1,85	2,40	1,69	2,05
Moyenne régionale		0,351	0,372	0,441	0,447	0,452	0,455	0,459	169	0	0,88	1,82	0,97	1,26

Source : compilé par l'équipe du Rapport sur le développement humain en Afrique sur la base des données extraites du Rapport sur le développement humain 2015, PNUD.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
1 PAS DE PAUVRETÉ
2 FAIM « ZÉRO »
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
5 ÉGALITE ENTRE LES SEXES
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRA-STRUCTURE
10 INÉGALITÉS RÉDUITES
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
14 VIE AQUATIQUE
15 VIE TERRESTRE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Programme des Nations Unies pour le développement
Bureau régional pour l'Afrique
One United Nations Plaza
New York, NY 10017

www.undp.org

Au service des peuples et des nations

Dans le contexte d'un monde en mutation, compte tenu des impératifs du Programme de développement à l'horizon 2030 et du fait que les femmes soutiennent la moitié du ciel, selon le fameux adage, les aspirations de l'Afrique en matière de développement, telles qu'énoncées dans l'Agenda 2063 ne pourront pas être réalisées si la moitié de l'humanité est laissée pour compte. Le Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 s'inscrit dans cette perspective et apporte une contribution substantielle au discours sur le développement axé sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sur le continent.
Le rapport nous rappelle, quelque peu brutalement, que l'égalité des genres est un catalyseur essentiel du développement. En effet, lorsqu'il n'est pas fondé sur la dimension de genre, le développement est menacé. S'appuyant sur une approche innovante fondée sur l'économie politique, qui remet en question les normes sociales, les pratiques culturelles et les cadres institutionnels susceptibles de porter atteinte à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, le rapport examine les processus politiques, économiques et sociaux qui entravent la promotion des femmes africaines, et propose des stratégies, des politiques et des actions concrètes pour y remédier.
Au fur et à mesure que les femmes africaines atteignent des mesures élevées de bien-être économique et social, c'est la société toute entière qui en bénéficie. Des avancées notables ont été enregistrées au titre de l'amélioration de la participation des femmes dans la vie politique et économique en Afrique. Pourtant, le rythme de l'accélération du processus de l'égalité des genres a été plus lent et plus incohérent que prévu. En effet, des progrès limités ont été accomplis dans la lutte contre les normes sociales et les institutions qui perpétuent l'inégalité entre les genres.
En conséquence, nombreuses sont les Africaines qui restent confinées à l'extrémité inférieure de l'éventail des opportunités économiques, perpétuant ainsi le faible statut socio-économique de leur famille. Aujourd'hui, les femmes africaines atteignent seulement 87 pour cent des résultats du développement humain des hommes africains. En Afrique subsaharienne, le coût de l'inégalité des genres sur le seul marché du travail s'est élevé à quelque 104 milliards de dollars US en 2014, ce qui représente 6 % du PIB de la sous-région.
Compte tenu de ces disparités entre les genres, la réalisation des ODD et l'Agenda 2063 pour l'Afrique ne serait qu'une simple aspiration, qui ne pourrait jamais devenir une réalité. Le présent rapport propose un programme d'action comportant sept pistes permettant d'accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes :

- Adopter des réformes législatives et politiques efficaces, susceptibles de favoriser l'autonomisation des femmes et utiliser l'égalité des genres comme un prisme stratégique structurant la planification et la mise en œuvre des politiques du développement

- Renforcer les capacités et la responsabilité pour accroître la participation et le leadership des femmes dans la prise de décisions à tous les niveaux de la société

- Aborder les causes profondes des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes dans les domaines de la santé et de l'éducation, afin de briser les normes sociales préjudiciables aux femmes et les barrières culturelles qui entravent l'égalité des genres

- Soutenir l'accès équitable à la terre, aux services financiers, à l'égalité de rémunération et d'emploi pour les femmes africaines, y compris par la création d'une banque africaine d'investissement destinée aux femmes et l'ouverture de guichets d'investissement à l'usage des femmes dans les banques de développement

- Prendre des décisions stratégiques et réaliser des investissements adéquats pour créer des institutions efficaces, socialement responsables, représentatives et agiles, susceptibles de mener à une société plus équitable et inclusive

- Poursuivre l'analyse sensible au genre et assurer le suivi des résultats du développement en tenant compte de la dimension de genre et promouvoir un partage plus efficace des connaissances, des outils et des expériences entre les pays et les régions

- Forger des alliances solides entre tous les segments de la société en vue de réaliser un programme d'action commun pour accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique, notamment en engageant les institutions du secteur public et privé ainsi que les organisations de la société civile à mettre en œuvre une initiative de certification GES (label égalité des genres) pour l'Afrique

« Ce n'est pas un choix, mais un impératif : sans lutter contre les inégalités entre les genres et la discrimination à l'égard des femmes, il sera impossible d'atteindre les objectifs de développement durable » – Helen Clark, Administrateur du PNUD

« Libérer l'énergie créatrice des femmes en favorisant leurs aspirations, en leur donnant accès aux opportunités et aux ressources, et en leur offrant une chance de devenir des citoyennes actives contribuera à faire de l'Afrique la prochaine frontière du 21e siècle pour le développement inclusif » – Abdoulaye Mar Dieye, Administrateur assistant du PNUD et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique

« L'histoire nous jugera non pas sur ce que nous disons dans le moment présent, mais sur ce que nous ferons par la suite pour améliorer la vie de nos concitoyens. Nous serons jugés sur l'héritage que nous laisserons aux générations à venir » – Ellen Johnson Sirleaf, Présidente du Libéria

« Le développement, la paix et la prospérité de l'Afrique reposent sur la participation des femmes Africaines, en particulier sur leur autonomisation économique. L'accent mis sur la femme vient en plus de notre dépendance traditionnelle à l'égard des hommes et fait appel à notre plein potentiel » – Nkosazana Dhlamini-Zuma, Présidente de l'Union africaine

« Il n'y aura point de repos avant que notre monde ne réalise la plénitude et l'équilibre, un état où les hommes et les femmes sont considérés comme égaux et libres » – Leymah Gbowee, lauréat du prix Nobel de la paix

« Les graines du succès de chaque nation sur terre sont celles qui sont plantées dans le cœur des femmes et des enfants » – Joyce Banda, ancien Président du Malawi

« L'Afrique a accompli des progrès significatifs dans la réalisation de plusieurs de ses objectifs de développement, mais il reste encore beaucoup à faire pour lutter contre l'inégalité sous toutes ses formes, en utilisant l'égalité des genres comme un accélérateur permettant d'atteindre tous les objectifs de développement durable » – Ayodele Odusola, Économiste en chef du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD